



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2024

Convocation du : 19 mars 2024

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD,

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Lahcem AIT EL HAJ, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter par Martine DUBREU, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE et Pierre VANNESTE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EN RETARD : Rut LERNER-BERTRAND, Carole CASIER, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter au vote de la délibération DE24.020 Philippe CATTOIRE, Martine COBBAERT et Dominique BAILLEUL.

ABSENTS : Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe CATTOIRE

DE24.033

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI ADHÉSION AU PLIE FLANDRE-LYS

Autorisation - Approbation

☞

Dans le prolongement des fortes ambitions de la municipalité en matière d'insertion, le Conseil Municipal du 10 juillet 2014, au bénéfice de la délibération n°14-110, avait validé la labellisation du dispositif Sésame Emploi en Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Porté par l'Association Emploi Formation Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure (A.E.F.V.L.F.I.), le PLIE Flandre-Lys est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics exclus durablement du marché du travail.

Ce dispositif partenarial a pour principales missions de :

- réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
- assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de ses participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant au moins 6 mois, ou à la formation qualifiante.

De plus, il s'agit d'un outil de développement local grâce à sa capacité de concevoir avec différents partenaires tous les projets qui peuvent concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics concernés.

Le montant de la participation à cette opération est fixé à 0.80 € par habitant (25 950 habitants – base Insee 1^{er} janvier 2024) soit une subvention annuelle de 20 760 €.)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de cette action ;
- d'arrêter la participation de la Ville d'Armentières à 20 760 € pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 059-215900176-20240325-DE24033-DE



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Philippe CATTOIRE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 059-215900176-20240325-DE24033-DE

S²LO

Cofinancé
par l'Union
européenne

FSE+

CONVENTION DE FINANCEMENT PLIE FLANDRE-LYS

ANNEE 2024

Entre

La ville d'Armentières

Représentée par Le Maire, Monsieur Bernard HAESEBROECK

Et

L'Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure, dont le siège se situe au 4, rue Jean Jaurès à ARMENTIERES (59280)

Dénommée ci-après l' « AEFVLF »

Représentée par Monsieur Bernard HAESEBROECK, Le Président

Vu la délibération du :

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Flandre-Lys initié et porté par l'AEFVLF, conforme à son objet statutaire.

Considérant que le PLIE Flandre- Lys est un dispositif de coordination visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et des moyens intervenant en matière d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics exclus durablement du marché du travail.

Considérant que, agissant comme plate-forme de coordination des actions des partenaires, le PLIE entend apporter des réponses locales aux besoins des chercheurs d'emploi et aux besoins des employeurs locaux en renforçant l'adéquation entre les deux, en répondant à un objectif global de stabiliser dans des emplois durables des personnes qui en sont éloignées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles.

Considérant que, « résultant d'une initiative des collectivités locales, le PLIE se définit comme une entité opérationnelle, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, il a la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE ».

Considérant que le PLIE a principalement pour missions :

- de réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes "en difficulté" à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés,

- d'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi de ses participants puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant au moins 6 mois, ou à la formation qualifiante.

En outre, il est également un outil de développement local grâce à leur capacité à concevoir avec leurs partenaires tous les projets qui peuvent concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics concernés.

La valeur ajoutée du PLIE réside dans sa capacité à mobiliser rapidement des acteurs locaux dans des dynamiques de projets innovants.

Considérant que Les personnes intégrées dans le PLIE se caractérisent par :

- Une domiciliation au sein d'une des communes et Communautés de Communes ayant adhéré au PLIE,

- Des difficultés d'accès à l'emploi qui se situent sur le champ socio-professionnel. Les personnes doivent être disponibles pour agir sur ces difficultés au moment de l'entrée en PLIE.

Une attention particulière sera portée :

- aux allocataires du RSA

- aux demandeurs d'emploi de longue durée

- aux publics issus des quartiers politiques de la ville (quartiers prioritaires) - aux publics reconnus travailleurs handicapés

- aux publics intégrant la clause sociale

L'action du PLIE pourra concerner d'autres types de publics à la demande du comité de pilotage.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le fonctionnement du PLIE Flandre Lys est issu de l'expérimentation SESAME Emploi et du protocole d'accord signé en décembre 2014. La structure d'organisation est évolutive et repose sur 3 axes d'interventions :

- L'animation du réseau de prescripteurs
- L'accompagnement global à l'emploi des participants intégrés au programme.
- Le lien à l'entreprise et l'accès à l'emploi.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – TERRITORIALITE

Le périmètre d'intervention du PLIE Flandre Lys est constitué par l'adhésion de cinq communes du Canton d'Armentières à savoir Armentières, La Chapelle d'Armentières, Frelinghien, Houplines et Prêmesques et des deux EPCI du bassin d'emploi de Flandre Intérieure : communautés de communes de Flandre Intérieure et Flandre Lys.

Ce territoire représente 59 communes et 173 341 habitants.

Le PLIE Flandre-Lys assurera une présence dans le territoire de la commune d'Armentières afin de permettre une intervention de proximité avec le public des communes associées.

ARTICLE 4 – REPRESENTATION AU COMITE D'ENTREE DU PLIE FLANDRE-LYS

Un représentant de la collectivité siège au Comité d'entrée du PLIE Flandre-Lys et participe à la mobilisation des acteurs du territoire en contact avec les publics en recherche d'emploi.

ARTICLE 5 – REPRESENTATION AU COMITE DE PILOTAGE DU PLIE FLANDRE-LYS

La commune d'Armentières siège au Comité de Pilotage du PLIE Flandre-Lys, réuni à fréquence concertée. Celui-ci a vocation à mesurer l'impact au sein du territoire et à orienter l'action du programme.

ARTICLE 6 – TRAITEMENT ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les deux parties s'engagent à respecter la confidentialité des données et des échanges qui seront mis en œuvre au sein du partenariat.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

Le montant de la participation de la commune d'Armentières est fixé à 0.80 €/an par habitants (25 950 habitants – Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2024 – source INSEE) soit 20 760.00 €, pour l'année 2024.

ARTICLE 8 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La contribution financière est versée par virement sur le compte référencé dans la présente convention :

Nom de la banque et de l'agence bancaire : CIC Nord-Ouest Institutionnel

Numéro de compte : 00030274401

Code banque : 30027

Code guichet : 17411

Clé RIB : 34

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 50 % à la signature de la convention
- Le solde en janvier 2025, sur la base d'un rapport d'activité de l'année 2024
- L'association s'engage à transmettre le bilan et compte de résultat certifié de l'année 2024 immédiatement après la tenue de son assemblée générale au cours du deuxième trimestre 2025.

Fait à Armentières

Le 23 janvier 2024

Monsieur Bernard HAESEBROECK
Maire d'Armentières

Bernard HAESEBROECK
Président de l'Association Emploi Formation
Vallée de la Lys/Flandre Intérieure